

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 16 février 2022

Contact presse :

06.39.60.74.27 - [ars-mayotte-com@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-com@ars.sante.fr)

---

## COVID-19 : Les règles du pass vaccinal changent. Pensez à faire votre dose de rappel !

Depuis hier, les règles relatives à la validité du pass vaccinal ont évolué pour les personnes de 18 ans et un mois : la dose de rappel doit être effectuée 3 mois après la fin de la vaccination initiale (dernière dose ou infection) et jusqu'à 4 mois maximum (et non plus sept).

Au-delà, l'ancien certificat de vaccination sera considéré comme expiré et ne sera plus valide jusqu'à la réalisation de l'injection de la dose de rappel. Si vous avez reçu votre deuxième dose avant le 15 octobre et que vous n'avez pas été infecté depuis, vous êtes donc concernés.

### Obtenir sa dose de rappel sans attendre pour se protéger

La vaccination reste plus que jamais une arme majeure pour se protéger soi-même et protéger les autres. Seule 15% de la population cible est d'ores et déjà complètement vaccinée à Mayotte (dose de rappel comprise).

L'objectif est de recevoir une dose de rappel le plus rapidement possible afin de maintenir un bon niveau de protection en stimulant le système immunitaire, notamment face aux variants. Une vaccination complète permet en effet de mieux se prémunir contre le risque de formes graves et d'hospitalisations.

Le pass vaccinal consiste en la présentation de l'une de ces trois preuves :

- Une certification de vaccination (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes éligibles) ;
- Un certificat de rétablissement de plus de 11 jours et moins de quatre mois (délai réduit depuis le 15 février) ; Il prouve que vous avez été testé positif au Covid-19 : c'est le résultat positif d'un test RT-PCR ou d'un test antigénique, matérialisé par un QR code. Attention, un autotest ne permet pas d'obtenir ce QR code.
- Un certificat de contre-indication à la vaccination.

Pour savoir quand faire sa dose de rappel : <https://monrappelvaccinocovid.ameli.fr>

Grâce à la mobilisation de la réserve sanitaire, des professionnels de santé et des collectivités locales, de nombreux centres de vaccination sont accessibles sur l'île. Près de 60 000 personnes de 18 ans et plus à Mayotte risquent de voir leur pass vaccinal désactivé dès aujourd'hui.

**N'attendez pas, faites-vous vacciner dès que le délai de 3 mois est atteint pour conserver votre protection et votre pass vaccinal.**

**[Découvrez la carte des centres de vaccination de la semaine](#)**